

10 GEORGE V, A. 1919

Q. C'est là comment vous établissez les prix?—R. C'est là la base.

Q. Quand du grain vous est envoyé en commission, combien demandez-vous de commission?—R. La commission qui est allouée par la *Winnipeg Grain Exchange* est actuellement de 1 cent par boisseau de blé et de cinq huitièmes de cent pour l'avoine.

Le vice-président:

Q. Cette commission est pour la manutention dans les élévateurs?—R. Non, c'est pour la vente.

Q. Combien demandez-vous pour la manutention dans les élévateurs?—R. J'ai oublié cela, nous avons élevé le taux l'année dernière. Cela a été de $1\frac{1}{4}$ cent jusqu'à l'année dernière et je crois que c'est $1\frac{3}{4}$ cent pour le blé et de $1\frac{1}{4}$ cent pour l'avoine.

M. Nesbitt:

Q. Quand un cultivateur apporte un wagon de grain et qu'il l'entrepose chez vous à commission, vous lui demandez $1\frac{3}{4}$ cent pour le blé?—R. Oui, pour manutention dans l'élévateur.

Q. Puis vous exigez encore l'autre commission?—R. S'il vend son blé par notre entremise, nous lui demandons un autre cent par boisseau.

Le vice-président:

Q. Et quand il arrive à la tête des lacs, il lui faut encore payer un autre cent pour l'élévateur, n'est-ce pas?—R. Les prix cotés à Winnipeg sont à part les frais d'élévateur à Fort-William. L'acheteur s'attend à cela, et c'est, je crois, trois quarts de cent.

M. Nesbitt:

Q. Quel est le total des frais pour le cultivateur quand il dépose son grain chez vous à consignment?—R. $2\frac{3}{4}$ cents le boisseau pour le passer dans l'élévateur et le vendre pour son compte.

Q. A Winnipeg?—R. A Winnipeg ou ailleurs. Nous faisons des affaires générales, achetant en concurrence avec les autres marchands de l'Ouest et vendant partout où nous pouvons au plus haut prix, tant pour notre propre compte que pour celui de notre clientèle.

M. Pringle:

Q. Vous avez là \$3,017,000 de profits en comptes de grain en 1917 et ces profits ont été réalisés en grande partie sur les ventes?—R. Ce sont là les profits entre les prix auxquels nous avons acheté et les prix de vente. Je désire aussi déclarer à ce comité que quand la guerre a éclaté en 1914, l'*Alberta Pacific Grain Company*, croyant que la situation était grave pour ce qui était d'amasser des substances alimentaires pour les autorités impériales, offrit au gouvernement impérial l'usage de nos élévateurs sans profit aucun pour cette compagnie. Il ne fut donné aucune suite à cette offre, qui fut renouvelée en 1915. Ces deux offres ont été dûment consignées dans les bureaux du gouvernement impérial, à Londres.

Le vice-président:

Q. Cela était tout à fait digne d'éloge. Les autorités impériales ne profitèrent pas de ces offres?—R. Non.

[M. John I. McFarland.]